

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2017/009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 13 AVRIL 2017

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	5
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : PELISSIER Laurence– HONORAT Guy – PECOULT Jocelyn
 Excusé : PONCET Norbert– DEVINE Marc
Syndic suppléant : LIENS Charles
 Excusé : M. OLIVIER Denis-

L'an deux mille dix-sept et le treize avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : TARIFS 2017

=====

Le Président expose : Le président donne lecture au syndicat du mémoire explicatif des bases de répartition et des tarifs applicables pour l'année 2017.

Suite à la réunion syndicale du 23 mars 2017, le projet de bases de répartition et de tarifs a été soumis à l'ensemble des propriétaires dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et par le décret ministériel n° 2006-504 du 03 mai 2006. Aucune observation n'ayant été faite, ces tarifs sont soumis au comité syndical.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve les tarifs pour l'année 2017, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le détail des tarifs est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre
 ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
 425, Chemin du Pérusier
 84300 LES TAILLADES

Pièce jointe :
 Tarifs 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20170413-2017-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017
 Publication : 05/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
 par délégation

